

Compte de Trois Pieces de Vin
 achetées par ordre de son Altesse Royale Monseigneur
 le Prince de Galles. au mieux qu'il ayt été possible
 & envoyées à Londres par la voye d'Amsterdam &
 de Rotterdam. Sçavoir.

Vne Piece Vin de Giedesheim de 1712. n^o. 1.

Vne Piece Vin de Hochheim de 1712... n^o. 2.

Vne Piece Vin de la Moselle... de 1712... n^o. 3.

Trois Pieces foutant Chacune icy £ 50. St^l. ... £ 150. —

Frais debourçés.

Qu Tonnelier, pour les transvaser, bien fender & accomoder.	2. 2.
pour les faire monter de la save & charger sur les chariots...	—, 15.
pour Toille d'Emballage, paille, cordes, & facon d'	
Emballage	1. 3.
pour les Droits de la Ville & frais de sortie	1. 10
pour Voitures Licences, Peages & autres frais d'icy à Amsterdam & Rotterdam. affranchissement de trois fraix jusques à bord du Navire, quy les a chargés pour Londres	45. 12

St^l. 201. 2

à Francfort ce 30^{me} jour
 1716.



Compte d'une Piece Vin de la Moselle.
achetée d'ordre de Monsieur Landsberg & envoyée à
Londres par la Voie d'Amsterdam & de Rotterdam,
marquée de n^o 4. Toutant icy dans la save 50. —

Frais debourcés.

Ou Tonnelier, pour la transvaser, bien fermer & accommoder,	14
pour la faire monter de la save & charger sur le chariot	5
pour toile d'emballage, paille, corde & facon d'emballage	8
pour les droits de la Ville & frais de sortie	10
pour Voitures, licences, Beages & autres frais d'icy à Amsterdam & Rotterdam, affranchissement de tous frais jusques à bord du Navire, qui l'a chargée pour Londres	15 4
	<hr/>
	67 1

a Francfort ce 30 gbr
1716



Compte d'un Baril Vin de
 Rhin acheté d'ordre de Monsieur Land-
 berg & envoyé à Londres par la Voie de
 Amsterdam & Rotterdam; marqué n^o 6.

Contenant 3 ¹/₄ Aumes Vin de Hochheim,
 de 1712. Soutant l'Aume icy 6 ¹/₄ fait . . . L. 20. 6.

Frais debourcés.

Au Tonnelier pour le Baril aviné, pour le bien cercler, accommoder & remplir	13.
pour le monter de la fave & charger sur le Chariot	2
pour Toille d'emballage, paille, cordes & façon d'emballage	4
pour les Droits de la Ville & frais de sortie	5.
pour Voitures, Licences, peages, & autres frais d'icy à Amsterdam & Rotterdam, affranchissem ^{ent} de tous frais jusques à bord du Navire, quy est à charge pour Londres	6. 4.

 L. 27. 14

à Francfort le 30^{es}
 1716

[Signature]